

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Blagnac (31700)

Réponses de Marc Pozza, au nom de la liste « Pour les Blagnacais »

— le 09/03/2020 à 22:09 —

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération comme proposé sur <https://velomax.2p2r.org/>.

Le site Velomax contient des propositions précises pour Blagnac sous la forme de 11 itinéraires cyclables qui permettront d'irriguer toute l'agglomération par des aménagements continus, lisibles et confortables et présentant un véritable saut qualitatif.

Certains de ces axes ne pourront être aménagés qu'avec la suppression de stationnement automobile ou la mise à sens unique.

Etes-vous favorable à la création de ce réseau réalisé en concertation réelle avec les cyclistes ? Etes-vous prêt à redistribuer l'espace en faveur du vélo partout où cela sera nécessaire pour faire passer les aménagements cyclables ? Quel budget pour ce réseau cyclable ? Quel calendrier ?

La commune accuse un énorme retard dans le développement des infrastructures dédiés aux cyclistes. Nous définirons quelles sont les priorités avec tous les acteurs et usagers.

L'expérience terrain des associations sera un plus grâce à toutes les études et projets.

Nous prévoyons de revoir le schéma de circulation dans Blagnac ce qui nous permettra de mieux intégrer les attentes des cyclistes. Le partage de l'espace en mode mixte piétons/cyclistes applicable là où il est possible et ainsi créer des zones en adéquation avec un retour de la nature dans le paysage urbain.

Il y aura des pistes réservées mais dans les espaces partagés nous tenons à ce que les cyclistes puissent circuler en toute sécurité

Le budget nécessaire à la réalisation de notre projet « vélo » ne sera pas un frein car c'est au contraire l'un des moteurs de notre programme que de développer ce mode de déplacement. Ce projet comprend également l'installation de stations de vélo en libre service à proximité immédiate des stations de tramway par exemple.

Action n°2 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines notamment :

1/ Création d'une passerelle piéton et vélo sur la Garonne au niveau des Quinze Sols reliant Blagnac / Beauzelle et la base de loisir de Sesquièrre / Toulouse nord.

Comme proposé dans le SDCA, cet aménagement ambitieux permet la réalisation d'une voie cyclable REV (Réseau Express Vélo) permettant de rejoindre toute la zone Toulouse nord (Fenouillet, Aucamville, Sesquièrre, Glacière, Lalande, Trois-Cocus, Borderouge,...) jusqu'à la route de Cornebarrieu à Blagnac en passant par des zones d'études, Lycée Saint Exupéry et IUT Toulouse Blagnac ainsi que le centre commercial.

2/ Dans le cadre du projet Grand Parc Garonne, création d'un itinéraire cyclable rive gauche de la Garonne entre le vieux pont de Blagnac et boulevard Richard Wagner via la création d'une passerelle à l'embouchure du Touch au niveau du pont autoroutier A621 (Liaison Blagnac Ancely).

3/ Engagements fermes pour la réalisation rapide de la voie verte du Touch qui consiste en des aménagements vélos piétons entre l'embouchure et Saint Martin du Touch. Cette voie dédiée aux vélos et piétons ouvre un nouvel espace nature, balade et détente au coeur de nos quartiers.

La mise en place de ce réseau devra se faire en collaboration avec les villes et villages voisins afin de mettre en place les meilleures connexions entre réseaux.

La création d'une passerelle est une attente et figure dans nos propositions et nos projets à mettre en place rapidement.

Nous avons à cœur de mettre à disposition des Blagnacais un réseau de pistes cyclable homogène complet et sûr qui incite à utiliser ce mode de déplacement.

Action n°3 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Notamment :

1/ Autorisation et aménagement cyclable de la route de Grenade pour circuler sur la voie du tram entre Rue Guyenne et place du Relai en direction du nord. Il est urgent d'autoriser et d'aménager cette portion pour résorber cette discontinuité sur un axe cyclable majeur de Blagnac.

2/ Reconfiguration de l'axe Avenue des Muriers / Avenue des Pins pour réinsérer une piste cyclable en continuité de celle de l'avenue du Parc et afin de desservir les nombreux équipements municipaux du secteur (écoles, patinoire, stade,...)

Concernant l'aspect d'autoriser la circulation sur les voies du tramway, il serait facile à mettre en place mais également dangereux et nécessiterait beaucoup de discipline et de prudence. Les cyclistes ne sont-ils pas soumis aux mêmes règles que les automobilistes et ne doivent pas circuler avec un téléphone ou des écouteurs les empêchant d'entendre ce qui se passe autour d'eux. Cette porte, comme aucune autre n'est fermée, nécessite réflexion et analyses, mais nous ne souhaitons pas mettre le moindre cycliste en danger.

Pour les Blagnacais, nous avons à cœur de ne pas négliger l'aspect sécurité.

Nous allons créer de nouvelles pistes et résorber les nombreux points noirs qui existent toujours mais également terminer les jonctions où résident encore des discontinuités.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Revoir les plans d'aménagements routiers : Limitation à 70 km/h de tous les axes rapides traversant la commune afin de limiter la pollution et les nuisances sonores.

Quelle est votre position par rapport aux projets purement routiers du PARM ? Et en particulier sur le nord ouest Toulousain ?

La limitation de vitesse sur certains axes sera rapidement mise en application avec d'autres ouvrages afin de réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air.

Le PARM est un projet ambitieux mais également coûteux.

Mais il n'y a pas que l'automobile, des budgets doivent aussi être dégagés pour les modes de transports collectifs, alternatifs et complémentaires.

C'est de ce levier que nous user afin de ne plus faire de la voiture le mode de transport privilégié

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Nous proposons que l'ensemble de la voirie de Blagnac soit limité à 30 km/h, hors voies rapides. Outre ses nombreux avantages (pollution, bruit, sécurité), cela permet aussi de réduire le trafic induit par les optimiseurs d'itinéraire comme Waze.

Etes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

De nombreux axes peuvent immédiatement faire l'objet d'une limitation à 30km/h, c'est un projet global de la redistribution et/ou le partage des espaces et la création de nouveaux. A mettre en application avec le nouveau schéma de circulation.

Action n°6 : je m'engage

Transformer en zone piétonne l'hyper centre de Blagnac par la suppression de 100 places de parking en voirie autour du nouveau parking souterrain. Ceci permet de renforcer l'attractivité de notre hyper centre en mettant en valeur notre ville et ses commerces.

Ceci implique la transformation de l'hyper centre en zone de rencontre et la suppression du stationnement sur les rues Pasteur, Lavigne, le Boulevard Jean Rivet et le Boulevard Firmin Pons.

Etes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

La piétonisation de l'hyper centre ne pourra se faire qu'après la mise en place et l'adaptation des transports collectifs qui manquent cruellement.

Nous prendrons éventuellement exemple sur d'autres villes afin de mettre en place les meilleures solutions ou en mettrons d'autres plus innovantes en œuvre.

La diminution de la circulation automobile dans l'hyper centre se fera également par la mise à disposition de services publics annexes dans d'autres quartiers.

Il nous faudra adapter tout cela progressivement afin de satisfaire tous les Blagnacais, ne pas lancer des chantiers en ville après des années de travaux incessants.

Notre centre ville doit rester attractif, dynamique et un lieu de rencontre de tous, sans condamner les commerces de proximité.

Notre hyper centre évoluera durant notre mandat afin de ramener calme, qualité de vie et bien être pour tous.

Action n°7 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

La suppression immédiate et brutale n'est pas envisageable, il est également nécessaire de changer les habitudes, évoluer, s'adapter

Cela passera par l'incitation à l'usage des transports collectifs, avoir recours et généraliser le pedibus, réaménager l'espace, une progression en douceur en s'adaptant à l'avance sur les actions précédentes

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Création ou ajout de place parking vélo sécurisées notamment :

- parking place des Arts
- vieux pont de Blagnac,
- avenue Général De Gaulle où il y a des cabinets médicaux.

De manière plus générale, création ou augmentation du nombre d'arceaux vélo proche des commerces/ restaurants/ cabinets médicaux dans tous les quartiers de Blagnac.

Nous allons créer des zones de stationnement sécurisé pour vélo, en nombre suffisant. A mettre en place en adéquation avec les attentes et les lieux que les associations ont déjà référencés. Des zones pour des arrêtes de plus courtes durée dotées d'arceaux verront également le jour, à proximités des commerces et services.

Action n°9 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Les routes et rues de notre ville doivent être sûres pour tous.

Le marquage de certains passages piétons ne sont pas bons, d'autres à réaménager et ainsi au fil de ces réaménagement créer ces espaces lorsque le besoin est nécessaire

Action n°10 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Il est évidemment difficile de dédier une aide à l'achat d'un vélo (à étudier pourquoi pas pour les plus nécessiteux)

Nous avons de nombreux projets à financer et d'autres actions pour inciter à utiliser le vélo comme la création de postes « velib »

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Oui mais nos rues doivent également être sûres pour tous les cyclistes petits et grands

Action n°12 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Bientôt, L'hyper centre sera plus agréable et donc je n'aurai qu'une envie, me déplacer sans stress à vélo comme de plus en plus de mes administrés

Action n°13 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

A voir avec la loi "mobilité" aux agents

Action n°14 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Nous avons prévu la création de journées mensuelles « sans voitures »

Action n°15 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Il y aura davantage d'agents dans nos rues, souvent à vélo et ils pourront agir afin de fluidifier la circulation des vélos et ainsi assurer les sécurité (sans risque de devoir utiliser la chaussée par exemple)

Les usagers pourront également signaler ces stationnements illicites et gênants par l'application destinés à tous les Blagnacais

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e